

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DU CŒUR D'AGGLOMERATION DE NANCY



BILAN DE LA CONCERTATION



métropole
GrandNancy ville de
Nancy,



Sitepatrimonial
remarquable
DE NANCY

Les modalités définies par arrêté préfectoral

Dans le cadre de la révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) du Site Patrimonial Remarquable du Cœur d'agglomération, une concertation a été organisée selon les modalités édictées dans l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2011, à savoir :

- La mise à disposition d'un registre et d'une plaquette, expliquant la démarche, avec insertion dans la presse locale d'un communiqué relatif au lancement,
- La réalisation d'une exposition et d'un débat sur le projet urbain durable du Cœur d'agglomération, éventuellement avec plusieurs réunions publiques,
- Une animation de la démarche utilisant l'ensemble des médias habituels et notamment une information spécifique via les sites internet de la ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy pour permettre aux citoyens de s'approprier la démarche et le patrimoine urbain et architectural du Cœur d'agglomération.

La concertation

Elle a été officiellement ouverte le 1er février 2016. Elle a fait l'objet d'une conférence de presse. A cet effet, des registres de concertation préalable ont été mis à disposition du public, au Pôle « Economie, Développement et Urbanisme » de la ville de Nancy, à la Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine à la Métropole du Grand Nancy, à la Préfecture, accompagnés d'un dossier comprenant des documents explicatifs, notamment une brochure pédagogique.

Des pages dédiées sur les sites Internet de la ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy, expliquant la démarche et le dispositif de concertation, ont été mises en place avec un formulaire en ligne pour déposer des suggestions, observations. La brochure pédagogique a également été publiée.

En complément en septembre 2017, afin d'informer les Grands Nancéiens sur cette procédure de révision-extension, l'ancien kiosque à journaux situé sur le parvis de la Cathédrale a changé de vocation pour devenir un « Point info Patrimoine remarquable » dédié (sans accueil humain). Idéalement situé, dans le périmètre du site patrimonial remarquable de Nancy tout en étant en dehors du cœur historique de la Ville Vieille, ce kiosque sert de support de d'information sur la démarche de révision-extension du Site Patrimonial Remarquable du Cœur d'agglomération à destination du grand public.

De nombreux articles de presse et des « post » sur les réseaux sociaux ont été publiés pour informer des temps forts de concertation.



Visite d'un îlot test

Le 28 juin 2016, des visites d'un îlot « test », situé Rue Saint-Jean - Rue des Ponts - Rue Raugraff- Place Charles III, et d'espaces publics ont été organisées avec les services des collectivités (Ville de Nancy, Métropole du Grand Nancy), les services de l'Etat (UDAP, DDT) et la SPL Grand Nancy Habitat, en lien avec le Président des Vitrites de Nancy pour des échanges et visites des commerces. Des échanges ont eu lieu avec des propriétaires des immeubles, des habitants et des commerçants.

Elle a été précédée par une journée de rencontres entre l'équipe BLANC-DUCHÉ, les habitants et commerçants de cet îlot le 27 juin 2016.

Ces visites ont permis de ne pas rester sur un simple constat mais de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les occupants des lieux et d'envisager la meilleure traduction réglementaire mais également d'entrevoir des leviers d'actions opérationnelles pour améliorer concrètement la situation de ce type d'îlots.

Les ateliers thématiques

Les 18 et 19 mai 2017, 6 ateliers thématiques ont été organisés pour préciser le projet urbain du cœur d'agglomération, en compatibilité avec le P.A.D.D. du PLUi, en associant des partenaires et acteurs locaux comme l'OMH, le conseil de développement durable, l'A.T.P. A.V.E.C. Nancy (Association, un Territoire, un Projet), le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles, la SPL GRAND NANCY HABITAT, le CAUE, SCALEN, ALEC Nancy Grands Territoires, l'ARS, la DDT 54, LORRAINE QUALITE ENVIRONNEMENT, l'OFFICE DU BTP 54, la FONDATION DU PATRIMOINE ...

Les thématiques proposées étaient les suivantes :

- L'habitat,
- Le tertiaire et les produits immobiliers singuliers,
- Le projet de consolidation commerciale,
- La dimension patrimoniale et culturelle dans le projet Touristique de Nancy,
- La filière « industries culturelles et créatives »,
- La structuration d'une filière « savoir-faire » en matière de réhabilitation,
- L'aménagement de l'espace public, les usages et mobilités,

Les échanges ont été très intéressants et ont été consolidés dans un compte rendu transmis aux participants. Ils ont permis d'enrichir le diagnostic établi par l'atelier BLANC DUCHÉ et de conforter les enjeux du P.S.M.V.

Les réunions publiques

Deux réunions publiques se sont tenues les 24 janvier et 18 mai 2018, associées à la démarche d'élaboration et de concertation du PLUi HD.

La réunion du 24 janvier 2018 a eu lieu dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville. Environ 170 personnes y ont participé.

Cette réunion publique était animée par :

Monsieur Laurent HENART, Maire de Nancy et vice-président délégué au développement économique, à l'attractivité et au rayonnement du territoire à la Métropole du Grand Nancy,
Madame Sophie MAYEUX, adjointe déléguée à la démocratie participative et citoyenneté
Madame Valérie DEBORD, adjointe déléguée à la cohésion sociale, solidarités logement, handicap et accessibilité séniors et vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement, aux gens du voyage, à l'énergie et au développement durable à la Métropole du Grand Nancy

Monsieur Michel CANDAT, vice-président délégué à l'urbanisme et au PLUi à la Métropole du Grand Nancy,

Monsieur Didier SARTELET, vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie urbaine, à la Métropole du Grand Nancy

Monsieur Daniel DUCHÉ, architecte-urbaniste de l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme BLANC-DUCHÉ en charge d'élaborer le projet du P.S.M.V. de Nancy,

Les services métropolitains et de SCALEN (Agence de Développement des territoires Nancy Sud Lorraine)



Lors de cette réunion ont été exposés :

- les deux démarches d'élaboration du PLUi HD et de révision-extension du P.S.M.V., avec les modalités de concertation et les calendriers de chaque procédure
- les diagnostics et les enjeux du PLUi HD et du P.S.M.V. su cœur d'agglomération

Des ateliers de coproduction ont été organisés pour donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur les enjeux en matière d'environnement, de cadre de vie et de proximité, à partir de cartes.

Des questionnaires spécifiques sur le cœur d'agglomération ont été soumis aux participants afin de s'exprimer sur la ville des proximités, sur le cadre de vie et la convivialité des espaces urbains

Les échanges et la co-construction se sont poursuivis dans le cadre des conseils citoyens de la ville de Nancy.

Une seconde réunion publique a eu lieu le 18 mai 2018 a eu lieu Salle Raugraff. Environ 70 personnes y ont participé.

Cette réunion publique était animée par :

Monsieur Laurent HENART, Maire de Nancy et vice-président délégué au développement économique, à l'attractivité et au rayonnement du territoire à la Métropole du Grand Nancy,
Madame Emmanuelle EUVRARD- PEUREUX, adjointe à l'urbanisme réglementaire, ravalement et au Site patrimonial Remarquable

Monsieur Thierry COULOM, adjoint délégué au stationnement, à la circulation, parkings et suivi du Plan de Déplacement Urbain,

Madame Fanny GUISSANI, adjointe du Territoire Nancy Centre,

Madame Sophie MAYEUX, adjointe déléguée à la démocratie participative et citoyenneté

Les services métropolitains et de SCALEN (Agence de Développement des territoires Nancy Sud Lorraine).

Une présentation des enjeux du PADD, et une restitution des travaux des conseils citoyens, a été réalisée. Le bilan de la concertation, menée par la ville avec les conseils citoyens, a confirmé les orientations données dans le PADD du PLUi et dans le P.S.M.V.

Des échanges avec la salle ont eu lieu pour débattre notamment du projet urbain. Les échanges ont portés majoritairement sur les mobilités, particulièrement le partage de l'espace public.

Un document présentant les résultats du questionnaire relatif au cœur d'agglomération a été diffusé sur le site Internet de la Métropole. Ils confirment l'importance :

- des commerces et des services de proximité, facteur d'animation urbaine,
- des mobilités actives,
- de la proximité des espaces de nature,
- de l'identité et la qualité urbaine et architecturale

Les supports de présentations ont été également publiés sur le site Internet de la Métropole. Des annonces légales ont été publiées pour annoncer les réunions publiques. Des flyers ont également été affichés dans différents lieux et l'information communiquée sur les sites Internet.

Nancy

L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE SE DESSINE AVEC VOUS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL / PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 24 JANVIER 2018 • 19H

Grand Salon de l'Hôtel de Ville - Accès Place Stanislas

- Présentation du diagnostic du territoire et du cœur d'agglomération
- Quels défis ? Quels enjeux ?
- Quel avenir pour Nancy, son cœur d'agglomération et la Métropole ?
- Riffesimes partagées sur l'aménagement durable de votre commune

Environnement - Cadre de vie - Habitat - Transports - Services de proximité

métropole GrandNancy

PLUi PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

Nancy

QUARTIER CENTRE VILLE

L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE SE DESSINE AVEC VOUS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL / PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

RÉUNION PUBLIQUE 2^e étape

VENDREDI 18 MAI 2018 • 19H30

Salle Raugraff - 13 bis rue des Ponts

- Restitution du cycle de concertation
- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

métropole GrandNancy

PLUi PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

Les journées du Patrimoine

Depuis 2016, lors des journées nationales du Patrimoine des évènements ont été organisés pour sensibiliser les citoyens au P.S.M.V.

En 2016, en lien avec le Service Régional de l'Inventaire de la Région Grand Est (SRI), des visites d'un îlot situé en Ville Vieille (entre les rues de Guise, du Petit-Bourgeois, des Loups et la Grande Rue) ont été conduites par Daniel DUCHÉ, en lien avec la visite de l'Hôtel Ferraris réalisé par le S.R.I. En amont de chaque visite, M DUCHÉ a explicité la démarche de révision engagée, avec des panneaux explicatifs et a sensibilisé le public aux objectifs.

A cette occasion, un dépliant a été diffusé, reprenant synthétiquement les éléments de la brochure pédagogique. Ce dépliant a été également mis à disposition à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme réglementaire de la ville de Nancy et sur le site Internet du Grand Nancy.



En 2017, une application numérique a été développée à partir de la plateforme « Baludik », permettant à partir de 2 circuits de découvrir de manière ludique le patrimoine. Il s'agit d'un jeu de piste numérique destiné à un public familial, qui permet de découvrir la ville de Stanislas et ses trois places inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, à travers plusieurs indices.

Des permanences au Palais du Gouvernement sur les deux jours avec des panneaux explicatifs sur la démarche du P.S.M.V. ont été assurées par les services métropolitains, municipaux et l'Architecte des Bâtiments de France pour sensibiliser les citoyens à la démarche de révision et répondre à leur questionnement.

En 2018, la présence des services des collectivités et de l'Architecte des Bâtiments de France au Palais du Gouvernement a été assurée sur l'espace numérique pour une sensibilisation à la révision-extension du SPR et la promotion du jeu "De place en parcs avec Stanislas" (1 410 téléchargements et notée 4,5/5).



L'exposition intitulée "le Site Patrimonial Remarquable en devenir"

Une exposition intitulée "le Site Patrimonial Remarquable en devenir" a été organisée du 1er au 26 octobre 2018, présentant la démarche, les enjeux de la révision et le projet de P.S.M.V. avec notamment sa représentation sur un plan au sol.

Le contenu de l'exposition a été publié dans un guide disponible sur les sites Internet et en libre distribution. Un des panneaux rappelait les modalités de concertation. Un panneau indiquait également la possibilité de s'exprimer sur le registre de concertation préalable.

Trois balades urbaines, conduites par Daniel DUCHÉ et Gaëlle PERRAUDIN (A.B.F.) les 15, 22 octobre 2018 et 5 novembre 2018 ont été organisées en complément pour présenter sur le terrain les enjeux de la révision et les principes du projet de P.S.M.V.



Samedi 6 octobre 2018

NANCY Exposition

Mieux comprendre sa ville

Jusqu'au 26 octobre, dans le grand hall de l'hôtel de ville, une exposition invite les habitants à donner leur avis sur le patrimoine de Nancy mais également sur les perspectives d'avenir.

Lorsque l'on arrive dans le grand hall, elle ne saute pas aux yeux. Après un rapide tour d'horizon, on finit par localiser l'exposition mise en place par la Métropole Grand Nancy et la Ville. Au sol, un plan du cœur de la cité ducale dans lequel on se repère grâce à un support légendé. Éparpillées autour de la carte, des colonnes formées de quatre panneaux retraçant l'histoire de Nancy mais présentant également les perspectives d'avenir. Une exposition entrant dans le cadre de la révision-extension du site patrimonial de Nancy. Un cœur

d'agglomération riche d'un patrimoine exceptionnel... Héritage à préserver et à adapter à l'évolution de la commune. D'où cette procédure de révision-extension de ce périmètre. Objectifs : mieux connaître le patrimoine nancéien et « renforcer la cohérence entre les politiques publiques ».

Pour cela, un travail d'inventaire est mené sur le terrain. Comprendre la ville, son histoire, son évolution, ses perspectives d'avenir... Et surtout, donner son avis ! Voilà, quelques mots, ce que propose cette exposition-concertation.

C'est aussi l'occasion de découvrir - ou redécouvrir - Nancy avec une profusion d'informations... Ses espaces libres, ses architectures, sa construction au fil des siècles avec un focus sur la ville médiévale,



L'exposition est visible jusqu'au 26 octobre, de 8 h à 17 h, dans le grand hall de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi. Photo P. SAUCOURT

les ensembles urbains, les emprises religieuses, les hôtels particuliers, les maisons bourgeoises... Sans oublier le

cœur historique constitué de trois villes - la Ville Vieille, la Ville Neuve et la Ville de Stanislas avec l'ensemble XVIII^e.

Au final, une exposition à la fois riche, instructive et interactive. Et pour cause, les visiteurs sont invités à s'exprimer sur le sujet et ainsi donner leur avis... Des visiteurs qui devront être disponibles du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Et pour aller plus loin, des balades urbaines sont organisées les 15 et 22 octobre, conduites par l'Atelier Blanc-Duché et l'Architecte des Bâtiments de France sur inscription auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'Écologie Urbaine du Grand Nancy. Histoire d'aller voir sur le terrain et d'apprécier encore un peu plus les trésors nancéiens.

Y. V.

> Renseignements sur sitepatrimoniauxremarquable.grandnancy.eu

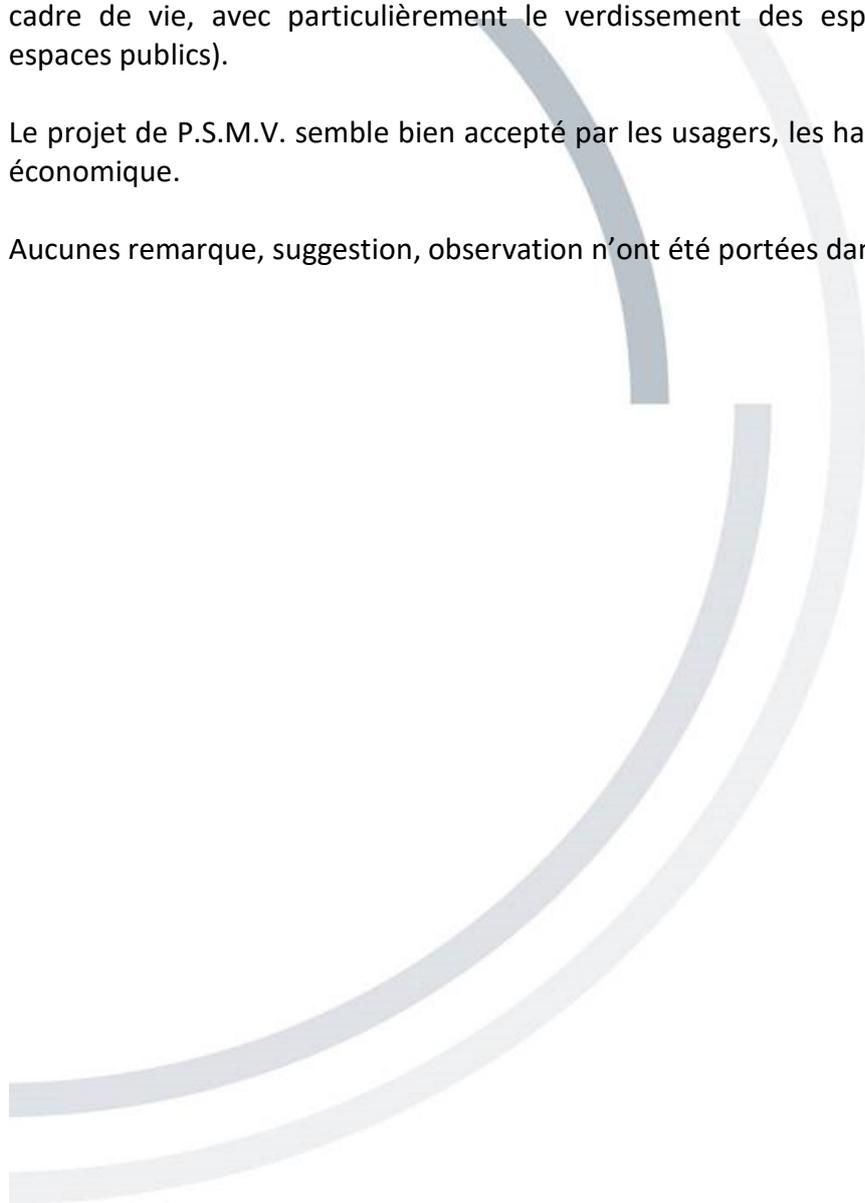
Conclusion

La concertation préalable menée tout au long de la procédure a démontré le vif intérêt des Nancéiens et Grands Nancéiens au patrimoine historique, à sa préservation et à sa mise en valeur.

Les habitants sont favorables à la reconquête des surfaces vacantes, à l'amélioration du cadre de vie, avec particulièrement le verdissement des espaces libres (cœurs d'îlots, espaces publics).

Le projet de P.S.M.V. semble bien accepté par les usagers, les habitants les acteurs de la vie économique.

Aucunes remarque, suggestion, observation n'ont été portées dans les registres.



S L É G A L E S



une déclaration sur
salarisés des bulletins
R. 3243-1 du Code du

le candidat, au choix
et le chiffre d'affaires
du marché, réalisés
l'assurance pour les

du candidat et l'im-
des trois derniers

des cinq derniers
pour les travaux les
nt, l'époque et le lieu
ctés selon les règles

érateur économique ;
cadres de l'entreprise
vices ou de conduite

quiperont technique
hés de même nature ;
ave de la capacité du
ent par des certificats
aux attestant de la
la prestation pour
t de consultation.

taire, avant la signa-
ord-cadre (formulaire

et D. 8222-8 du Code

et certificats délivrés
rouvant qu'il a satis-
annuel des certificats

France, un certificat
s d'origine. Lorsqu'un
il peut être remplacé
où un tel serment
ar l'intéressé devant
t, un notaire ou un

pas établis en langue
daction en français,
ermenté.

s avantageuse appré-
es charges (réglement
descriptif).

12 h.

tateur/l'entité adjudi-

et en septembre 2014.

l'air prévu fin février

avril 2016.

Préfet de Meurthe-et-Moselle

Direction de l'action locale
Bureaux des procédures
environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture conjointe des enquêtes publiques suivantes :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de trottoirs et de voirie en vue de la sécurisation des accès au groupe scolaire et à la zone de loisirs de Cerville ;
- une enquête parcellaire permettant, d'une part, de déterminer les parcelles à exproprier en vue de permettre la réalisation du projet susvisé et d'autre part, d'identifier les propriétaires de ces parcelles.

Ces enquêtes, d'une durée de 19 jours, auront lieu du jeudi 28 janvier 2016 au lundi 15 février 2016 inclus sur le territoire de la commune de Cerville.

M. Jean DHERINE, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Michel BONILLO, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire peuvent être consultés par le public pendant toute la durée des enquêtes, aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de Cerville, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> - Rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes publiques » - « Tableau des enquêtes publiques ».

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur l'utilité publique du projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Cerville, à l'attention de M. Jean DHERINE, commissaire enquêteur, 6 bis, rue de l'Église, 54420 Cerville ;
- sur le registre d'enquête disponible au sein de la mairie précitée, aux jours et heures habituels d'ou-

verture au public des bureaux de cette mairie ;

- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront en mairie de Cerville, aux jours et heures suivantes : jeudi 28 janvier 2016 de 14 h à 16 h, vendredi 5 février 2016 de 17 h à 18 h 30, lundi 15 février 2016 de 16 h à 18 h.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre en préfecture son rapport et ses conclusions motivées pour la déclaration d'utilité publique de ces travaux, ainsi que le procès-verbal et son avis relatif à l'enquête parcellaire.

Préfecture
de Meurthe-et-Moselle

Communauté urbaine
du Grand Nancy
Mairie de Nancy

OUVERTURE DE LA CONCERTATION relative à la révision extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Nancy

Par l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT54/ADUR/050 du 7 décembre 2011, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit la mise en révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Nancy. Par ce même arrêté, le préfet a défini les modalités de concertation préalable à son approbation. Cette concertation débutera le 1^{er} février 2016. Des registres de concertation seront mis à disposition du public pour consigner les remarques et observations du public :

- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, 1, rue Préfet-Érignac ;
- à la Communauté urbaine du Grand Nancy, 7, rue Pierre-Chalnot, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ;
- à la mairie de Nancy, Direction de l'urbanisme réglementaire, 1, place Stanislas, 54000 Nancy, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces registres seront accompagnés d'une plaquette de concertation, expliquant la démarche, et d'un

dossier de concertation dont le contenu évoluera au fur et à mesure de l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les remarques et observations du public pourront également être :

Déposées sur les sites Internet dédiés à la révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur, via un formulaire spécifique.

Envoyées par courrier :

- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, 1, rue Claude-Érignac, CS 60031, 54038 Nancy cedex ;
- à la Communauté urbaine du Grand Nancy, pôle territoire, Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, 22-24, Viaduc Kernedy, CO n° 80036, 54035 Nancy cedex ;
- à la mairie de Nancy, pôle économie-développement et urbanisme, Direction de l'urbanisme réglementaire, 1, place Stanislas, 54000 Nancy.

Une exposition et un débat sur le « projet urbain durable » du cœur d'agglomération, éventuellement avec plusieurs réunions publiques annoncées sur les sites Internet et par voie de presse, seront organisés.

La concertation sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Le bilan de cette concertation sera présenté devant le conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Nancy, qui en délibérera.

Par acte sous-seing privé en date à Saint-Firmin du 12 janvier 2016, il a été constitué une EURL dénommée CISSOKO et dont le siège social est à Saint-Firmin (Meurthe-et-Moselle), 13, place de l'Église.

Objet : restauration gastronomique, vente de produits finis, hébergements, cours de cuisine, location de salles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5.000 €.

Gérance : M. Maye CISSOKO, demeurant à Saint-Firmin (Meurthe-et-Moselle), 13, place de l'Église.

Immatriculation au RCS de Nancy.

Pour avis
recevoir

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix de millimètre est 1.52€ HT pour l'année 2018.

Avis publics

Métropole du Grand Nancy

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY
valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains

Concertation - Réunion publique en commune de Nancy

Par délibération du 5 juillet 2015, la Métropole du Grand Nancy a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), tenant lieu de Programme Local de l'habitat (PLH) et de Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Par cette même délibération, la Métropole a défini les objectifs assignés à l'élaboration du PLUI intercommunal, ainsi que les modalités de concertation préalable à son approbation.

Cette concertation a débuté le 25 janvier 2016. Des registres de concertation sont mis à disposition du public pour co-signer les remarques et observations du public :

- à la mairie de chaque commune, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à la Métropole du Grand Nancy, 7, rue Pierre-Chainet, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Ces registres sont accompagnés d'une plaquette de concertation « Concertation du PLUI - L'avenir de notre territoire se dessine aujourd'hui » et d'un dossier de concertation, dont le contenu évolue au fur et à mesure de l'élaboration du PLUI.

Les remarques et observations du public peuvent également être :

- déposées sur le site Internet dédié au PLUI : <http://plui.grandnancy.eu>, via un formulaire spécifique ;
- envoyées par courrier à la Métropole du Grand Nancy, Pôle Territoires, Mobilité Environnement, Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, 22-24, avenue Kennedy, CO n° 60036, 54035 Nancy cedex.

En parallèle, sont engagés l'extension et la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial rattachable du cœur d'agglomération de Nancy (ex. secteur sauvegardé).

Au regard de l'avancement de ces projets, une réunion publique sur le diagnostic et les enjeux du PLUI et du PSMV aura lieu le 24 janvier 2018 à 19 h, samedi de 16 h à 19 h, dans le grand salon de l'Hôtel de ville (accès par la place Stanislas).

L'avenir de notre territoire se dessine avec vous, venez y participer !

Métropole du Grand Nancy

EXTENSION ET RÉVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE et de mise en valeur du site patrimonial remarquable du cœur d'agglomération de Nancy

Concertation - Réunion publique en commune de Nancy

La révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable du cœur d'agglomération (ex. secteur sauvegardé) a été prescrite par arrêté préfectoral du 7 décembre 2011. Il définit les objectifs assignés à la révision du PSMV, ainsi que les modalités de concertation préalable à son approbation.

Cette concertation a débuté le 1^{er} février 2016. Une plaquette d'information et un dossier descriptif du projet, dont le contenu évolue au fur et à mesure de l'élaboration du PSMV, sont mis à disposition du public :

- à la mairie de Nancy, tout mis à disposition du public ;
- à la Métropole du Grand Nancy, 7, rue Pierre-Chainet, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à la Métropole du Grand Nancy, 7, rue Pierre-Chainet, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ;
- à la préfecture de Nancy, 1, rue du Préfet-Claude-Beignac ;
- sur le site Internet de la Métropole du Grand Nancy et de la ville de Nancy.

Des registres de concertation préalable sont disponibles dans ces mêmes lieux. Les remarques et suggestions peuvent également être transmises :

- Par le biais d'un formulaire disponible sur le site Internet de la Métropole du Grand Nancy dédié à la révision-extension du PSMV : <http://sitpatrimonialremarquable.grandnancy.eu>
- Par courrier :
 - Métropole du Grand Nancy, Pôle Territoires Mobilité Environnement, Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, 22-24, avenue Kennedy, CO n° 60036, 54035 Nancy cedex ;
 - Mairie de Nancy, 1, place Stanislas, CO n° 1, 54035 Nancy cedex ;
 - Préfecture de Meurthe-et-Moselle, 1, rue Préfet-Claude-Beignac, CS 65051, 54038 Nancy cedex.

En parallèle, est engagé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Au regard de l'avancement de ces projets, une réunion publique sur le diagnostic et les enjeux du PLUI et du PSMV aura lieu le 24 janvier 2018 à 19 h, samedi de 16 h à 19 h, dans le grand salon de l'Hôtel de ville (accès par la place Stanislas).

L'avenir de notre territoire se dessine avec vous, venez y participer !

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepubicain.fr

Commun de Mont-Saint-Martin

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Mont-Saint-Martin

La commune de Mont-Saint-Martin a décidé dans sa séance du 29 septembre 2017 de soumettre à enquête publique le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Mont-Saint-Martin.

Le dossier sera consultable au mairie de Mont-Saint-Martin du lundi 15 janvier au samedi 17 février 2018 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et horaires suivants les :

- lundis : 8 h 30-12 h - 13 h 30-17 h 30 ;
- mardis : 8 h 30-12 h - 13 h 30-17 h 30 ;
- mercredis : 8 h 30-12 h - 13 h 30-17 h 30 ;
- jeudis : 8 h 30-12 h - 13 h 30-17 h 30 ;
- vendredis : 8 h 30-12 h - 13 h 30-17 h 30.

L'ensemble des pièces sera également consultable sur le site Internet de la commune de Mont-Saint-Martin, à l'adresse suivante : www.mairie-montsaintmartin.fr

Dominique VASSARI, commissaire enquêteur, tiendra sa permanence au mairie de Mont-Saint-Martin :

- mercredi 17 janvier 2018 de 14 h à 17 h ;
- mercredi 24 janvier 2018 de 9 h à 12 h ;
- samedi 10 février 2018 de 9 h à 12 h ;
- samedi 17 février 2018 de 14 h à 17 h.

Les intéressés disposent de plus de la possibilité de transmettre leurs observations écrites par voie électronique :

- par messagerie électronique à l'adresse suivante : mairie@mairie-montsaintmartin.fr
- en les déposant directement sur le site prévu à cet effet à l'adresse suivante : www.mairie-montsaintmartin.fr

Les observations envoyées par courriel donneront systématiquement lieu à un accusé de réception électronique ; le non-retour de cet accusé de réception dans un délai de 24 h vaudra maille des observations et n'engagera pas la responsabilité de la commune. Dans ce cas, le demandeur est invité à transmettre ses observations par courrier postal.

Publicités juridiques

M^{re} Mathieu DULUCQ, avocat
8 rue Saint-André à Nancy
Téléphone : 03.83.18.10.98

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 22 février 2018 à 14 h, au tribunal de grande instance de Nancy, cité judiciaire, rue Général-Fabvier, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques des biens et droits-sous-jacents suivants :

Ville de Megévres, 54129 : une maison d'habitation de 2 G, Grande Rue cadastrée section H n° 8, 11 et 427 pour une contenance de 29 a 47 ca occupée par le propriétaire :

- rez-de-chaussée : W.C., bureau, salle de séjour, salle à manger, cuisine, cellier, garage ;
- 1^{er} étage : 6 chambres dont une suite parentale, W.-C., salle de bains.

Mise à prix : 140.000 € (cent quarante mille euros) avec possibilité en l'absence d'enchérisseur, de procéder à une baisse de mise à prix de 100.000 € (cent mille euros), puis de 80.000 € (quatre-vingt mille euros).

Vente de l'immeuble : mercredi 7 février 2018 de 15 h à 16 h par la SELARL JUSTITA, Immeubles à Pont-à-Mousson, téléphone : 03.83.81.00.91.

À la requête de : M^{re} Géraldine DONNAIS, mandataire judiciaire, demeurant 25, rue Général-Fabvier, 54000 Nancy représenté par M^{re} DULUCQ, avocat sus-indiqué.

Vente aux chasses et conditions d'un cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution près le tribunal de grande instance de Nancy, ou à peut être consulté sans frais.

Enchères obligatoires par ministère d'avocat inscrit au barreau du tribunal de grande instance de Nancy, à qui devra être remis préalablement à la vente, par chèque de banque, une consignation représentant 10 % de la mise à prix.

Frais de vente en sus du prix d'adjudication.

Renseignements : M^{re} DULUCQ, Réf. 8626.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination sociale : D.V. TOITURE.
Objet social : couverture, zinguerie, bardage, isolation, pose velux.
Siège social : 20, rue d'Amanco, 54280 Seichamps.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 €.
Président : M. Damien VUARNESON, demeurant 20, rue d'Amanco, 54280 Seichamps.
Immatriculation : RCS de Nancy.

Pour avis
Le président
86597800

L'EST L'INFO PARTOUT AVEC VOUS !

PASS HEBDO 7 JOURS DE CONNEXION

5€

Suivez l'actualité sur www.estrepubicain.fr

ARTICLES, PHOTOS, VIDEOS...

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS

AU FORMAT WORD

lerlegales@estrepubicain.fr

Découvrez nos collections

LA GRACE TOUTE DE L'OSSEAU
LES TOITS MOSAÏQUES DE LA MAISON DE LA FANTASIE
LA FONDATION DE LA VILLE
LA MAISON DE LA FANTASIE
VERRE ET CRISTAL
BESANCON
Collection LES BRILLANTES VAUBAIN
Collection LES BRILLANTES

LA BOUTIQUE

L'EST Vosges

SUF www.estrepubicain.fr - www.vosgesmatin.fr - onglet boutique -

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lelegales@estrepubliain.fr

ACTUELLES
Loges Matin »
 r les annonces
 artements
 de Meuse,
 oire de Belfort.
 tarif annuel et aux
 iaires et légales ;
 imètres à l'article 2,
 2018.

VT

É

ilitation
 ance

bitat, 15, rue de Rigny,
 : 05.85.63.29.21
 s.com

ation des 91 logements
 T - EXE - DET - OPC

r.
 adaptée en application
 les articles 27 et 90 du

ration mentionnés au
 8 à 11 h.

mai 2018.
 sion des entreprises est
 te : <http://toulhabitat>.

v obtenus les renseigne-
 habitat, service marchés

886926200

res et Développement »

IALE

traordinaire du CAL de
 pement » se tiendra le

ir :
 in 2017 ;

2018/2019 ;

naion et du bureau ;

la Terre -

Métropole du Grand Nancy

**Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal
 du Grand Nancy valant programme local de l'habitat
 et plan de déplacements urbains**

**Concertation
 Réunion publique en commune de Nancy**

Par délibération du 3 juillet 2015, la Métropole du Grand Nancy a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et de Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.).

Par cette même délibération, la Métropole a défini les objectifs assignés à l'élaboration du P.L.U. intercommunal, ainsi que les modalités de concertation préalable à son approbation.

Cette concertation a débuté le 25 janvier 2016. Des registres de concertation sont mis à disposition du public pour consigner les remarques et observations du public :

- à la mairie de chaque commune, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à la Métropole du Grand Nancy, 7, rue Pierre-Chalnot, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Ces registres sont accompagnés d'une plaquette de concertation « Comprendre le PLUi - L'avenir de notre territoire se dessine aujourd'hui », d'un dossier de concertation dont le contenu évolue au fur et à mesure de l'élaboration du PLUi.

Les remarques et observations du public peuvent également être :

- déposées sur le site Internet dédié en PLUi : <http://plui.grandnancy.eu>, via un formulaire spécifique ;
- envoyées par courrier à la Métropole du Grand Nancy, pôle territoires mobilité environnement, Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, 22-24, viaduc Kennedy, CO n° 80036, 54035 Nancy cedex.

En parallèle, est engagée l'extension et la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) du site patrimonial remarquable du Cœur d'agglomération de Nancy (ex. secteur sauvegardé).

La réunion publique portera sur :
 - la restitution du premier cycle de concertation de l'automne-hiver 2017/2018 ;

- l'exposé du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du PLUi HD et des éléments du Cœur d'Agglomération qui inclut le site patrimonial remarquable.

- 7 réunions publiques auront lieu à Nancy les :
- réunion de Quartier 4 B : 16 mai 2018 à 19 h 30 à la salle polyvalente de la Résidence Universitaire de Boudonville, 61, rue de Boudonville ;
 - réunion de Quartier Saint-Pierre - René 2 - Bonsecours : 17 mai 2018 à 19 h 30 à Sciences-Po, 94, avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny ;
 - réunion de Quartier Centre-Ville : 18 mai 2018 à 19 h 30 à la salle Raugraf, 15 bis, rue des Ponts ;
 - réunion de Quartier Rives de Meurthe : 24 mai 2018 à 19 h 30 à la MJC Henri Bazin, 47, rue Henri-Bazin ;
 - réunion de Quartier Nancy Ouest : 28 mai 2018 à 19 h 30 à la salle Henri Blaise, 38, rue de Laxou ;
 - réunion de Quartier Nancy Sud : 29 mai 2018 à 19 h 30 au Centre social Jolibois, 4, avenue Mangin ;
 - réunion de Quartier Plateau de Haye : 31 mai 2018 à 19 h 30 au Centre social La Clairière, 1192, avenue Raymond-Pinchard.

L'avenir de notre territoire se dessine avec vous, venez y participer !

886926200

Métropole du Grand Nancy

**Extension et révision du plan de sauvegarde
 et de mise en valeur du site patrimonial remarquable
 du Cœur d'agglomération de Nancy**

**Concertation
 Réunion publique en commune de Nancy**

La révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) du site patrimonial remarquable du Cœur d'agglomération (ex. : secteur sauvegardé) a été prescrite par arrêté préfectoral du 7 décembre 2011. Il définit les objectifs assignés à la révision du P.S.M.V., ainsi que les modalités de concertation préalable à son approbation.

Cette concertation a débuté le 1^{er} février 2016. Une plaquette d'information et un dossier descriptif du projet, dont le contenu évolue au fur et à mesure de l'élaboration du P.S.M.V., sont mis à disposition du public :

- à la mairie de Nancy, service de l'urbanisme réglementaire, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- à la Métropole du Grand Nancy, 7, rue Pierre-Chalnot, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ;
- à la préfecture de Nancy, 1, rue Préfet-Claude-Erignac ;
- sur les sites Internet de la Métropole du Grand Nancy et de la ville de Nancy.

Des registres de concertation préalable sont disponibles dans ces mêmes lieux.

- Les remarques et suggestions peuvent également être transmises :
- par le biais d'un formulaire disponible sur le site Internet de la Métropole du Grand Nancy dédié à la révision-extension du P.S.M.V. : « <http://sitepatrimonialremarquable.grandnancy.eu> » ;
 - par courrier : Métropole du Grand Nancy, pôle territoires mobilité environnement, Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, 22-24, viaduc Kennedy, CO n° 80036, 54035 Nancy cedex - Mairie de Nancy 1, place Stanislas, CO n° 1, 54035 Nancy cedex - Préfecture de Meurthe-et-Moselle, 1, rue Préfet-Claude-Erignac, CS 60031, 54038 Nancy cedex.

En parallèle, est engagée l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La réunion publique portera sur :
 - la restitution du premier cycle de concertation de l'automne-hiver 2017/2018 ;

- l'exposé du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du PLUi HD et des éléments du Cœur d'Agglomération qui inclut le site patrimonial remarquable.

- 7 réunions publiques auront lieu à Nancy les :
- réunion de Quartier 4 B : 16 mai 2018 à 19 h 30 à la salle polyvalente de la Résidence Universitaire de Boudonville, 61, rue de Boudonville ;
 - réunion de Quartier Saint-Pierre - René 2 - Bonsecours : 17 mai 2018 à 19 h 30 à Sciences-Po, 94, avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny ;
 - réunion de Quartier Centre-Ville : 18 mai 2018 à 19 h 30 à la salle Raugraf, 15 bis, rue des Ponts ;
 - réunion de Quartier Rives de Meurthe : 24 mai 2018 à 19 h 30 à la MJC Henri Bazin, 47, rue Henri-Bazin ;
 - réunion de Quartier Nancy Ouest : 28 mai 2018 à 19 h 30 à la salle Henri Blaise, 38, rue de Laxou ;
 - réunion de Quartier Nancy Sud : 29 mai 2018 à 19H30 au Centre social Jolibois, 4, avenue Mangin ;
 - réunion de Quartier Plateau de Haye : 31 mai 2018 à 19 h 30 au Centre social La Clairière, 1192, avenue Raymond-Pinchard.

L'avenir de notre territoire se dessine avec vous, venez y participer !

888980000

Publicités juridiques

Justin PRENAT et Pascale BALANCY-BAZELAIRE, notaires associés
 Nancy (54000), 15, rue de la Ravinelle

**CHANGEMENT
 DE RÉGIME MATRIMONIAL**

M. Patrice, Marc, Henri LAVEUVE, retraité, né à Pont-à-Mousson (54700) le 31 mars 1949 et M^{me} Danielle, Huguette, Louise MAROTEL, retraitée, née à Nancy (54000) le 29 janvier 1950, demeurant ensemble à Malzéville (54220), rue Georges-de-la-Salle, Parc de Libremont, Bâtiment A, entrée 6, mariés à la mairie d'Essey-lès-Nancy (54270) le 20 mars 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Adoption du régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code civil, aux termes de l'acte reçu par M^e BALANCY-BAZELAIRE, le 30 avril 2018.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par exploit d'huissier, auprès de l'office notarial susnommé.

Pour avis et mention
 M^e BALANCY-BAZELAIRE

888965800

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 4 mai 2018, il a été constitué une société :

S.A.S.U. JT Conseil.
 Société par actions simplifiée unipersonnelle.
 Siège social : 26, Route Nationale, 54700 Montauville.
 Objet : la formation informatique et toutes autres activités annexes.
 Durée : 99 ans.
 Capital : 3.000 euros.
 Actionnaire unique et président : Jacky THEVENIN, 26, Route Nationale, 54700 Montauville.
 Immatriculation : au RCS de Nancy.

888375200

54B24

